

Hommage au Pr Pierre Lucas (1939-2022)

Pierre Lucas est diplômé Docteur en Médecine, Chirurgie et Accouchements de l'Université de Liège en 1962. Il débute d'emblée une carrière chirurgicale qui le conduit au Centre anticancéreux de cette même Université puis au Service de Chirurgie de l'Institut médico-chirurgical de Schaerbeek et de l'IMC d'Ixelles. Il obtient une licence en sciences du travail en 1969 et s'intéresse tout particulièrement aux conséquences médico-légales du syndrome post-commotionnel des accidentés du travail, sujet de son travail de licence.

Pierre Lucas a très vite compris que l'expertise médicale est à la croisée de la médecine et du droit. Il était donc nécessaire d'organiser un dialogue entre médecins et juristes. C'est dans cet esprit qu'il a créé, en 1974, avec le Dr Michel Stehman, la *Revue belge du dommage corporel (Consilio Manuque)*¹. Il en assumera la direction attentive jusqu'à ses derniers jours. La revue s'appelle aujourd'hui *Revue belge du dommage corporel et de médecine légale*.

Ses compétences unanimement reconnues en cette « médecine d'expertise », science naissante, vont l'appeler comme enseignant² dans le cadre de la licence spéciale en évaluation du dommage corporel, au départ aux côtés de Jean-Édouard Desmedt³ et de Claudine Lambert⁴, initiateurs de cet enseignement au sein de notre Université, ainsi que de l'asbl « *Association belge des médecins spécialistes en dommage corporel* ». Cette licence, sous sa direction par la suite, va devenir l'important DES en évaluation des atteintes à la santé.

Pierre Lucas va également être chargé de l'enseignement de la médecine légale à l'ULB (initialement en tant que suppléant de Claudine Lambert à partir de 1992) et l'un de nous⁵ sera à ses côtés et lui succédera dans cet enseignement et la maîtrise de stages de cette spécialité à part entière.

Pierre Lucas, pour se distraire⁶, a rédigé et soutenu une thèse remarquable en mai 1994, qui va totalement transfigurer les critères d'évaluation par la notion d'incapacité personnelle et lui vaudra le titre d'agrégé de l'enseignement supérieur.

Entouré par une série d'enseignants volontaires et passionnés⁷, Pierre Lucas va porter au sommet cette médecine d'expertise qui finalement, deviendra une spécialité reconnue (en 2006) au même titre que la médecine légale (en 2002) et les autres disciplines spécialisées reconnues par le SPF Santé publique.

Après ce rapide bon en avant, revenons un quart de siècle auparavant pour rappeler que Pierre Lucas, cumulant ses charges académiques et son activité professionnelle très soutenue, va fonder en 1974 l'union professionnelle « *Association belge des médecins-conseils experts* ». Celle-ci, en tandem avec l'association des médecins spécialistes en évaluation du dommage corporel, va non seulement produire d'intéressantes publications scientifiques mais également multiplier les célèbres colloques *Expertalia*, rencontrant ainsi un véritable succès de foule parmi les juristes et médecins passionnés par l'évaluation du dommage corporel (qu'ils soient médecins conseils ou médecins experts judiciaires).

Les deux associations bilingues précitées vont finalement (suite à la scission d'avec nos amis flamands) devenir unilingues et fusionner (2013) pour donner naissance à l'ABEFRADOC (ou *Association belge francophone du Dommage corporel asbl*).

Quittons le sol belge

Dépassant nos frontières, Pierre Lucas par son talent d'orateur, son affabilité naturelle et ses compétences médico-juridiques, va convaincre l'Europe sur plusieurs tableaux.

1 C'est dans le même esprit que Pierre Lucas a publié, il y a peu, avec le Dr Guy Joseph, un livre majeur : « L'expertise médicale. Clés de lecture pour le juriste ». L'ouvrage contient aussi, à l'attention des médecins, les grandes lignes juridiques de l'évaluation du dommage corporel.

2 Maître de stages dès 1977 et chargé de cours à partir de 1979.

3 1926-2009.

4 1933-1994.

5 Jean-Pol Beauthier.

6 Comme l'écrivait l'un des co-auteurs (Jean-Luc Fagnart) chargé de rédiger et lire l'hommage lors de son « départ » à la retraite.

7 Dont faisaient bien sûr partie les co-rédacteurs de cet hommage.

Il est le fondateur de la Confédération européenne des médecins-conseils experts en évaluation du dommage corporel (la CEREDOC) dont il va assurer la présidence. Il sera également appelé par le Parlement européen afin d'entreprendre l'harmonisation des techniques d'évaluation du dommage corporel, tâche ô combien ardue qu'il va mener à son apogée par la publication du *Guide Barème européen d'évaluation médicale des atteintes à l'intégrité physique et psychique*, outil essentiel pour tout expert et ouvrage qui sera approuvé tant par le Parlement européen et adopté par la Commission européenne, qui y fait référence dans le *Statut des fonctionnaires européens*.

Devenu professeur émérite en 2004, Pierre Lucas va longtemps et vaillamment poursuivre son enseignement, ses séminaires, ses conférences et congrès, permettant ainsi aux médecins intéressés par la discipline de profiter de son inégalable expérience et de la finesse de son raisonnement.



À l'occasion de son éméritat, ses collègues et ses amis ont tenu à lui rendre l'hommage qu'il méritait en lui offrant un livre reprenant des contributions scientifiques de médecins et de juristes⁸.

C'est en 2016 qu'il quitte la présidence de l'ABEFRADOC, sachant que la relève sera bien assurée. Il en restera Président d'Honneur jusqu'à son décès, survenu ce 12 septembre 2022.

Il est bon de souligner que Pierre a toujours été magnifiquement épaulé par son épouse Jacqueline, dont le décès en 2018 l'avait profondément marqué.

La disparition de Pierre Lucas laisse un vide considérable au sein de la médecine spécialisée en évaluation du dommage corporel et des atteintes à la santé, tant au niveau belge qu'au niveau européen.

Et pour reprendre un extrait du discours de Pierre Lucas lors du changement profond du Comité directeur de l'ABEFRADOC en 2016 :

« J'ai surtout toujours exigé des assureurs le respect de notre monopole de l'examen du blessé qui seul peut présider à une évaluation, le respect de notre indépendance professionnelle, le respect de notre dignité. »

J.-L. Fagnart

Professeur émérite à la Faculté de Droit

J.-P. Beauthier

Professeur honoraire à la Faculté de Médecine
Université libre de Bruxelles (ULB)

8 J.-P. Beauthier, P. Boxho, P. Candaele, G. Cannavo, L. Cappellini, G. Coppens, J. De Mol, S. El Banna, J.-L. Fagnart, F. Falez, M. Fifi, M. Golstein, L. Jonckheer, G. Joseph, S. Louryan, I. Lutte, J.-F. Marot, A.-M. Naveau, T. Papart, F. Roggen, M.-A. Sepulchre, N. Simar, M. Stehman, E. Thiry. Le dommage corporel et l'expertise - *Liber amicorum* Pierre Lucas. Wavre : Anthémis, 2009, 412 pages.